

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 4 février à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur HANGARD Didier, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Allaix, Copet, Demonet, Douaillat, Hangard, Debatisse, Rondepierre, Lamoureux, Dupuis, Vernisse, L'Hullier, André, Lallias, Saulzet.

Absent excusé : Mme Devaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL2019-03 du 7 janvier 2019.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE SES ABORDS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES ET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avant-projet réalisé par le cabinet Green Concept pour l'aménagement de la place de l'église et de ses abords. Il informe le Conseil Municipal que les travaux estimatifs s'élèvent à 134 065,40 € HT auxquels il faut ajouter les travaux pour le chemin d'accès des riverains qui s'élèvent à 34 115,00 € HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre du cabinet Green Concept qui s'élèvent à 9 000 € HT.

Le coût global du projet s'élève donc à 177 180,80 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider l'avant projet d'aménagement de la place de l'église et de ses abords qui s'élève à la somme estimative de 177 180,80 € HT

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Subvention Conseil Régional	67 272,16 €
Subvention Conseil Départemental	53 154,24 €
Fonds de concours Communauté de Communes « Pays de Lapalisse »	22 600,00 €
Emprunt	20 000,00 €
Ressources propre	14 154,40 €

Montant des travaux HT	177 180,80 €

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du programme « Ruralité »

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du programme « Dispositif de soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics » et de demander la globalisation de cette aide sur deux années, soit 2019 et 2020.

- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2019

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.